



MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE
771, CHEMIN DE LA BEUCE
CALIXA-LAVALLÉE (QUÉBEC) J0L 1A0

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT DES AMENDEMENTS AU RÈGLEMENTS DE LOTISSEMENT MARDI LE 3 AVRIL À 19H45

AVIS est par la présente donné, par la soussignée, qu'une assemblée de consultation se tiendra mardi le 3 avril 2018 à 19h45, au Centre communautaire situé au 771, chemin de la Beuce à Calixa-Lavallée, faisant suite à l'adoption du premier projet de règlement suivant :

Règlement n° 276-1 modifiant le règlement concernant le lotissement (n° 276) afin d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC de Marguerite-d'Youville afin de revoir les dimensions minimales des lots à l'intérieur des corridors riverains

Une copie de ce règlement est disponible au bureau de la Municipalité au 771 chemin de la Beuce durant les heures d'ouverture.

Donné à Calixa-Lavallée, ce 14 mars 2018 en conformité aux articles 123 à 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière